



**Ville de Dreux**

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 AVRIL 2022

### DÉLIBÉRATION N°DEL2022-042

#### Restauration de deux œuvres de l'église Saint-Pierre (Musée et Patrimoine)

8.9

Rapporteur : Fouzia KAMAL

Nombre de membres en exercice	<b>39</b>
Nombre de présents	<b>34</b>
Nombre de pouvoirs	<b>5</b>
Votants	<b>39</b>

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 1er avril 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Aissa HIRTI, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Jacques ALIM, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Cherif DERBALI, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Nelson FONSECA, Yucel KISA, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

#### Pouvoirs

Talal ABDELKADER donne procuration à Christine PICARD, Hélène BARBE donne procuration à Silvia COUSIN, Arnaud DAUTREY donne procuration à Ratko KLISURA, Lucie BROTIN donne procuration à Yucel KISA, Amber NIAZ donne procuration à Sophie WILLEMEN

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Yucel KISA

Dans le cadre du plan pluriannuel de restauration des œuvres de l'église Saint-Pierre de Dreux (délibération n° 2017-122 8.9 du 28 septembre 2017), il est nécessaire de procéder à la restauration des deux œuvres suivantes :

- *L'Annonciation*, fin du XIX<sup>e</sup> siècle, huile sur toile, H. : 91 ; l. : 118,5 cm : 8 271,60 € TTC (6 893 € HT).  
Les frais de restauration de la peinture et de son cadre seront entièrement pris en charge par l'association des Amis de l'église Saint-Pierre.
- *Eliezer et Rebecca*, fin du XVI<sup>e</sup>-début du XVII<sup>e</sup>, huile sur toile, H. : 137,5 ; l. : 124 cm, inscrit au titre d'objet à l'inventaire supplémentaire des Monuments historique le 21/02/2003 : 10 254,58 € TTC (8 545,48 € HT).  
La DRAC Centre-Val de Loire subventionnera la restauration du tableau et de son cadre à hauteur de 40%.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Solidarité, Santé, Démocratie locale, Vie des quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et Politique sportive.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Fouzia KAMAL,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager la restauration de ces deux œuvres.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le 08 AVR 2022

Et affichage le 11 AVR 2022



Le Maire,

Conseiller régional

*P.F. Billet*  
Pierre-Frédéric BILLET